



**Arrêté temporaire n°24-AT-0317
Portant réglementation du stationnement**

AVENUE D'ITALIE

Objet : Transport de matériel

Interdiction de stationnement

Du 19 juin 2024 au 25 juin 2024

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande de l'association de Gymnastique et sports acrobatiques "Les Enfants du Revard"

Considérant que le transport du matériel pour le gala de fin d'année rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 19/06/2024 au 25/06/2024 AVENUE D'ITALIE,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du 19/06/2024 dès 14h00 et jusqu'au 25/06/2024 à 20h00, le stationnement des véhicules est interdit AVENUE D'ITALIE sur tous les emplacements qui se situent sur le côté SUD du gymnase Jean-Marie Bernascon. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux organisateurs.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet.**

ARTICLE 4 :

Destinataires :

- Les Enfants du Revard
- Monsieur le Commandant de Police

Arrêté N° 24-AT-0317
1/2

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 22 mai 2024



Pour le maire
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Jean-Marc VIAL